



Projet Educatif Territorial

Commune de Soorts-Hossegor

SOMMAIRE

I.	Organisation du temps scolaire retenue	p.3
II.	Périmètre et public du PEdT	p.3
III.	Etat des lieux	p.4
IV.	Publics cibles	p.6
V.	Partenaires du projet	p.7
VI.	Gouvernance du PEdT	p.11
VII.	Valeurs partagées - Objectifs éducatifs du PEdT	p.13
VIII.	Cohérence entre le PEdT et les projets d'école	p.19
IX.	Modalités d'organisation globale du PEdT	p.21
X.	Articulation école / Accueil périscolaire	p.21
XI.	Organisation des structures	p.22
XII.	Modalités d'information et de participation au PEdT	p.26
XIII.	Evaluation du dispositif	p.26

Annexes

I.	Evaluation du PEdT	p.29
II.	Tableau des structures sportives, culturelles et artistiques	p.35

Date de présentation : Août 2018

Collectivité territoriale : Commune Soorts-Hossegor

Nom et Prénom des coordonnateurs :

Xavier DULUCQ

Véronique LOUSTAU

Adresse : Hôtel de ville – 18 Avenue de Paris - 40150 Soorts-Hossegor

Téléphone : 05 58 41 79 10

Adresse électronique :

service-scolaire@hossegor.fr

accueildeloisirs@hossegor.fr

I. Organisation du temps scolaire retenue

La commune de Soorts Hossegor a choisi une organisation du temps scolaire sur 4 jours.

II. Périmètre et public du PEdT

Territoire concerné : Soorts-Hossegor

Détermination du périmètre : Proposition 0-17 ans

Petite enfance : 0 - 3 ans

Enfance : 3 - 11 ans

Jeunesse : 11 - 17 ans

III. Etat des lieux

Nombre de structures concernées :

Etablissements	Publics	Privés	Total
Crèche	1	1	2
Ecoles primaires	2	1	3
Accueil de loisirs	1	0	1
Espace jeunes	1	0	1
Etablissements secondaires	0	0	0

Liste des structures concernées :

- Ecole de Soorts, 28 Place de la Poste, 40 150 Soorts-Hossegor
- Ecole des chênes lièges, 206, Avenue des écoles, 40 150 Soorts-Hossegor
- Accueil de loisirs, Avenue des écoles, 40 150 Soorts-Hossegor
- Maison de la Petite Enfance la Forêt, 25 Allée de Gascogne, 40 150 Soorts-Hossegor
- Ecole Montessori, 189 Avenue Pédebert, 40 150 Soorts-Hossegor
- Crèche Privée BABY SPOT, 376 allée des forgerons, 40 150 Soorts-Hossegor

Périodes de la journée et/ou de la semaine concernées par le PEdT :

Tous les jours de l'année hors fermeture des structures.

Durée du PEdT : 3 ans

Etat de la population (source recensement au 1^{er} janvier 2014)

- Nombre d'habitants : 3862 habitants
- Nombre de résidences principales : 1845
- Logements occasionnels : 81
- Résidences secondaires : 3174

- Nombre de naissances

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
29	33	27	35	26	27	15

- Nombre de familles : 1782 foyers

dont :

- Couples avec enfants : 352 (représentant 1267 personnes)
- Familles monoparentales avec enfants : 197 (représentant 236 personnes)

- Répartition des enfants par tranches d'âge/niveau scolaire :

0-14 ans : 224 garçons et 202 filles soit 426 enfants

15-29 ans : 197 garçons et 175 filles soit 372 enfants

Tranches d'âge/école	Soorts	Hossegor	Total
PS-MS (2015 et 2014)	23	30	53
GS-CP (2013 et 2012)	26	35	61
CE1 et CE2 (2011 et 2010)	21	40	61
CM1 et CM2 (2009 et 2008)	28	56	84
Total	98	161	259

Activités périscolaires et extrascolaires déjà existantes et nombre d'enfants du territoire concernés par ces activités l'année précédant la mise en place du PEdT :

- Activités périscolaires : aucune activité mise en place avant le PEdT
- Activités extrascolaires : la commune comptabilise 20 associations sportives et 8 associations culturelles (cf. annexes)

IV. Publics cibles

1. Public concerné

Public concerné dans le périmètre du PEdt :

- Crèche municipale : 40 places : 0-4 ans
- Ecoles primaires publiques : 259 enfants : 3 – 12 ans
- Accueils Périscolaires : autant de places qu'il y a d'enfants dans l'école : 3- 12 ans
- ALSH : 70 places : 3 – 11 ans
- Espace Jeunes : 12 places : 11 – 17 ans

Hors périmètre :

- Crèche privée : 10 places : 0- 4 ans
- Ecole Montessori : 20 places : 2 ½ -5 ans

2. Modalités de participation du public

Crèche : Le jeu est présent partout dans la crèche. Ce qui compte en priorité, c'est que l'enfant expérimente, explore, découvre et manipule en prenant du plaisir.

Chaque groupe d'âge a été aménagé et pensé par les professionnels de manière à ce que les enfants évoluent librement en fonction de leurs besoins, de leur âge et de leurs envies. Ils peuvent jouer librement dans l'espace qui leur est dédié. Il peut leur être aussi proposé des ateliers dirigés tels que peinture, pâte à sel, jeux d'eau etc. Les ateliers leur sont toujours proposés mais jamais imposés.

Des jeux d'imitations, de constructions et de motricité sont à disposition en permanence dans les sections.

Les parents se voient proposer des ateliers parents/enfants 2 à 3 fois/an par petits groupes. A cela s'ajoutent la fête de la crèche et une réunion où des thèmes (sommeil, colère, alimentation...) peuvent être abordés selon les interrogations des parents.

Ecoles : Les modalités de participation sont choisies par l'équipe enseignante.

Accueil Périscolaire : Les enfants comme pour l'ALSH choisissent les thématiques et co-construisent le planning avec l'équipe d'animation.

Accueil de Loisirs : Les enfants participent à l'élaboration des plannings d'activités. Cela leur permet d'être acteurs de leurs loisirs. Le choix des séjours est fait par les familles via l'outil Facebook.

Espace jeunes : Espace à construire.

Organisation et fonctionnement à choisir puis à mettre en place (Année 2018-2019).

V. Partenaires du projet

1. Acteurs institutionnels

- La DDCSPP
- L'inspection Académique
- Le Conseil Départemental au travers des services PMI et Education jeunesse et Sports
- La CAF (Contrat Enfance Jeunesse, Conventions PSU/PSO, aides aux projets, soutien aux investissements.
- La Communauté des Communes MACS au travers d'actions développées sur le territoire.

2. Partenaires associatifs et bénévoles

Les structures municipales savent qu'elles peuvent s'appuyer sur le dynamisme du tissu associatif local.

3. Structures d'accueil du territoire

a. Petite Enfance

La maison de la Petite Enfance « la Forêt » :

La Ville de Soorts-Hossegor s'est dotée d'une crèche permettant l'accueil de 40 enfants à partir de 11 semaines et jusqu'à 4 ans. La maison de la petite enfance propose un encadrement de qualité grâce à sa structure multi-accueil. Elle a pour objectif de contribuer à favoriser l'éveil des tout-petits et offre un service indispensable aux parents.

➤ Adresse

Maison de la petite enfance - 25 Allée de Gascogne - 40 150 Soorts-Hossegor

➤ Ouverture/fermeture

La structure est ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

Elle est fermée les samedis, dimanches et jours fériés, ainsi que 3 semaines l'été et 1 à 2 semaines à Noël selon le calendrier.

➤ Personnel

L'équipe est composée de 16 professionnels de la petite enfance.

➤ Tarif horaire

Le montant de la participation familiale dépend d'un barème fixé par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales. Cette participation est calculée selon les ressources du foyer, du nombre d'enfants à charge et du temps de placement réservé.

Le barème, soumis à un plafond et un plancher, est revu chaque année.

Ce tarif inclut l'aide de la CAF, il comprend les repas et les couches.

Le RAM :

Le Relais Assistantes Maternelles (RAM) permet aux familles de s'informer sur les modes d'accueil existants sur le territoire. C'est un lieu d'échanges, d'écoute et de professionnalisation qui favorise la qualité d'accueil des enfants au domicile des assistantes maternelles.

La maison petite enfance accueille le Relais des Assistantes Maternelles le vendredi matin de 9h à 12h (hors vacances scolaires).

Les ateliers sont proposés aux assistantes maternelles et aux enfants qu'elles ont en garde par l'éducatrice de jeunes enfants, sous la responsabilité de la communauté des communes Maremne Adour Côtes Sud (MACS).

Le LAEP :

Un lieu d'accueil enfants parents est proposé un jeudi sur deux, hors vacances scolaires et jours fériés pour soutenir les parents dans leur rôle au quotidien avec leurs enfants. Un aménagement de l'espace a été pensé par l'équipe de façon à créer du lien entre tous. Le jeu est utilisé comme médiateur à la relation.

b. Enfance

Les Accueils Périscolaires

- Ecole des Chênes lièges : 161 enfants – 3- 12 ans –Capacité d'accueil : 161 enfants
- Ecole de Soorts : 98 enfants : 3-12 ans – Capacité d'accueil : 98 enfants

L'Accueil périscolaire prend en charge les enfants de 3 à 12 ans sur l'accueil du matin (7h30 – 8h45) et sur l'Accueil du soir (16h30 – 18h30) durant la période scolaire.

Ces temps sont déclarés et soumis à la réglementation de la DDCSPP.

L'Accueil de Loisirs

- Vacances scolaires : Ecole des chênes lièges : 3-12 ans – Capacité d'Accueil : 70 enfants sur les grandes vacances et 50 enfants sur les petites.
- Le Mercredi : Ecole des chênes lièges : 3-12 ans – Capacité d'Accueil : 50 enfants.

L'ALSH prend en charge les enfants de 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi.

Fermeture annuelle de cette structure une semaine en août et 15 jours durant les vacances de décembre.

La Restauration scolaire :

Les repas servis dans les restaurants scolaires sont préparés par le Pôle Culinaire situé à Seignosse. Les inscriptions et facturations sont gérées par les services de la Communauté des Communes. La tarification des repas est modulée en fonction du Quotient Familial.

L'encadrement et l'organisation des repas sont assurés par l'équipe d'animation des Accueils Périscolaires avec le renfort des ATSEM.

Les repas se déroulent de 12h15 à 14h00.

La commune a fait le choix de ne pas déclarer ce temps auprès des services de l'Etat.

c. Jeunesse

L'Espace jeunes :

L'espace jeunes est un projet que la ville de Soorts Hossegor souhaite mettre en œuvre à partir de septembre 2018 en direction des 11-17 ans.

Son objectif principal est de proposer, monter et réaliser avec les jeunes des activités, des séjours et des projets dans les domaines qui les intéressent.

Les séjours :

Des séjours sont proposés par le Service Enfance Jeunesse à chaque période de vacances scolaires pour les enfants de 8-12 ans et les jeunes de 11-17 ans.

L'été, l'ALSH organise des mini séjours (3 jours et 2 nuits, à destination des 5-8 ans) et des micro séjours (2 jours et 1 nuit, à destination des 3-5 ans).

VI. Gouvernance du PEdT

La Gouvernance

Le PEdT étant un outil de partage et de concertation, son fonctionnement réunit divers partenaires du territoire. Le choix d'étendre le périmètre de la petite enfance aux jeunes entraîne l'intervention d'une grande variété d'acteurs.

a. Composition du Comité de pilotage

- Monsieur le Maire
- 2 élus de la commission des affaires scolaires
- La Directrice Générale des Services
- 2 coordonnateurs du PEdT
- La directrice de la crèche
- 2 référents des accueils périscolaires
- 2 représentants des ATSEM
- La déléguée de la DDEN
- 2 représentants du corps enseignant par école
- 2 représentants des APE
- 2 représentants délégués parents d'élèves par école
- 2 représentants des associations locales
- 1 représentant du service Enfance Jeunes de MACS

b. Rôles et fonction

Le comité de pilotage se réunit deux à trois fois par an, pour :

- Impulser et construire un diagnostic partagé de l'offre éducative sur le territoire.
- Recenser l'existant, recueillir et analyser les besoins.
- Valider des axes de développement et des objectifs qui en découlent.
- Assurer le suivi le schéma de développement prévu.
- Evaluer et recadrer les actions mises en place.

c. Coordination du projet

Correspondante élue :

Cathy MONTAUT

c.montaut@hossegor.fr

Coordonnateurs techniques :

Xavier DULUCQ

Accueil de Loisirs

206, Avenue des Ecoles

40150 Soorts Hossegor

05 58 77 80 03

accueildeloisirs@hossegor.fr

Véronique LOUSTAU

Mairie

18, avenue de Paris

40150 Soorts Hossegor

05 58 41 79 10

service-scolaire@hossegor.fr

VII. Valeurs partagées – Objectifs éducatifs du PEdT

a. Valeurs et axes

VIVRE ENSEMBLE CITOYENNETE RESPECT	EPANOUISSEMENT ACCES A L'AUTONOMIE DEVELOPPEMENT DE L'ENFANT	COEDUCATION
--	---	-------------

b. Objectifs éducatifs

1 - Assurer la réussite éducative

Objectifs opérationnels		
Développer le partenariat, le travail en réseau et la coordination entre les acteurs éducatifs	Soutenir les initiatives communes	Favoriser le lien entre les structures petite enfance/enfance/jeunesse
Moyens :		
<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre et évaluation du PEDT - Programmation rencontres inter acteurs - Information / Communication : Quels supports ? - Réflexion autour de la complémentarité des différents temps 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de projets communs - Programmation des formations partagées (ex : CANOPE, formation interne...). - Mise en place de mesures (ex : mesurer les comportements des enfants sur les temps de classe et périscolaires via des enquêtes auprès du corps enseignant, agents, parents sur l'absentéisme, fatigue ...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Création et mise en place de règles de vie communes (Temps périscolaire/temps scolaire) - Identification et amélioration des temps de transition - Mise en place de temps d'échanges et de projets communs - Information / Communication (APE / Mairie / Enseignants / Autres acteurs éducatifs) - Journée de présentation en amont.

2 - Renforcer la coéducation

Objectifs opérationnels	
Accompagner la parentalité	Améliorer la cohérence entre le tissu associatif et le PEDT
Moyens :	
<ul style="list-style-type: none">- Mise en place d'animations parents/enfants- Création du LAEP (lieu d'accueil enfants/parents)- Organisation de rencontres à thème /conférences- Mise en place d'actions familles (sorties communes)	<ul style="list-style-type: none">- Actions innovantes (journée découverte inter-asso)- Formation commune sur certaines problématiques (ex : méthode 3C)

3 - Favoriser l'accès à l'autonomie

Objectifs opérationnels		
Participer à l'éducation à l'alimentation et à la santé	Rendre les enfants acteurs	Développer des actions de prévention
Moyens		
<ul style="list-style-type: none"> - Semaine du goût - Mise en place d'un potager (ferme de Bielle ? EHPAD ? Cour d'école ?). - Travail avec la diététicienne du pôle culinaire - Séjour à la ferme - Projet d'animation et Activités spécifiques - Outils pédagogiques (temps de repas) 	<ul style="list-style-type: none"> - Responsabilisation - Choix au cœur des décisions - Outils pédagogiques - Vidéos explicatives - Associer l'enfant aux différentes décisions 	<ul style="list-style-type: none"> - Partenariat avec différents acteurs et différentes structures - Travail sur le harcèlement - Projet d'animation et activités spécifiques (prévention routière, poste de secours, sauvetage côtier, secourisme) - Synergie entre différents acteurs

4 - Développer le savoir vivre ensemble et la citoyenneté

Objectifs opérationnels	
Poursuivre les actions sur l'intergénérationnel	Favoriser l'engagement citoyen
Moyens	
<ul style="list-style-type: none">- Potager avec l'EHPAD- Projet d'animation et Activités spécifiques	<ul style="list-style-type: none">- Participation aux cérémonies commémoratives- Découverte de la mairie et du travail des élus- Mise en place d'un conseil d'école d'enfants et d'un conseil municipal d'enfants- Poursuite des actions environnementales et liées à la sécurité- Projets/Actions autour de la tradition, du territoire et des coutumes locales

5 - Privilégier l'épanouissement et le développement

Objectifs opérationnels			
Respecter les rythmes et besoins de l'enfant	Encourager la découverte culturelle et artistique	Poursuivre le travail autour du corps et ses limites	Favoriser la socialisation de l'enfant
Moyens			
<ul style="list-style-type: none"> - Information aux familles - Organisation d'une journée adaptée aux besoins avec alternance des différents temps 	<ul style="list-style-type: none"> - Participation aux expositions et manifestations locales et intercommunales (journée dédiée en priorité aux écoles) - Projets d'animation et Activités spécifiques - Stages - Actions communes autour d'une thématique - Projets internationaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Travail sur le harcèlement, le respect. - Projets d'animation et Activités spécifiques - Stages et séjours 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un temps d'échange - Cadre et règles de vie.

c. Analyse des faiblesses du territoire

- Pas de cadre et de règles de vie communes.
- Sous fréquentation de la tranche d'âge 10-11 ans à l'ALSH.
- Absence de propositions pour les 12 – 17 ans.
- Manque d'implication des enfants/jeunes dans la vie de la commune.
- Manque de lien et de complémentarité entre les différents acteurs éducatifs et les différentes structures municipales.

d. Analyse et atouts et faiblesses des structures

FORCES	FAIBLESSES
Accueil de la Petite Enfance	
Structure moderne gérée par une équipe de professionnelles avec : <ul style="list-style-type: none">- Un Relais Assistante Maternelle (RAM)- Un Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP)	
Accueil Enfance Jeunesse	
<ul style="list-style-type: none">- Position centrale des structures éducatives au sein de la ville, des structures sportives et culturelles et des espaces naturels- Dynamique communautaire riche et réseau de structures et projets communautaires- Richesse des contenus et diversité de l'offre des projets et séjours.	<ul style="list-style-type: none">- Pas de local Espace Jeunes- Locaux de l'ALSH partagés avec ceux de l'école.- Peu de lien entre les écoles et les Accueils Périscolaires

VIII. Cohérence entre le PEdT et les projets d'école

A partir du diagnostic détaillé, les projets d'école sont élaborés puis animés par l'équipe pédagogique et coordonnés par le/la directeur/trice. Le projet d'école définit les priorités en cohérence avec les textes officiels, les orientations académiques et départementales et les caractéristiques spécifiques à l'école.

L'enseignement scolaire est réparti sur 8 demi-journées (lundi, mardi, jeudi et vendredi).

a. Axes du projet d'école

Dans le cadre du PEdT, plusieurs axes seront développés plus particulièrement sur les deux établissements scolaires :

- La citoyenneté
 - Travail autour du droit et des règles
 - Entretien d'un climat favorable à la santé et au bien-être de tous.
- L'expression orale
- Le numérique, l'artistique et le culturel.
- Le travail partenarial
 - Améliorer la communication et développer des liens avec différents partenaires communaux et associatifs (projets communs), réunions.

b. Les domaines d'activité

Les notions de vivre ensemble, de coopération, de découverte ludique et d'accès à la culture seront transversales à l'ensemble des champs suivants :

- **Activités sportives de découverte adaptées aux enfants et au lieu de pratique.**

Elles pourront avoir lieu au sein des établissements, des accueils périscolaires ou des structures sportives (stade, fronton, trinquet, lac espaces naturels...).

- **Activités artistiques et culturelles**

Elles auront pour objectif principal la découverte et pourront prendre différentes formes de projets (Lire sur la vague, projet cirque...).

- **Initiation aux médias et aux réseaux sociaux.**

La ville et MACS continuent d'investir et d'équiper les établissements scolaires et périscolaires en numérique (tableau numérique, tablettes...). De plus des structures extérieures (médiathèque...) pourront être des lieux et personnes ressources autour de cette thématique.

- **Jeux de société d'ici et d'ailleurs**

La place du jeu et des jeux de société apparaît comme un support important à exploiter pour travailler les notions de culture, de respect et de vivre ensemble.

- **Détente et relaxation**

L'accent est mis sur l'importance des temps de détente et de relaxation dans la journée de l'enfant. Ces temps construits, pensés et organisés permettent à l'enfant de s'épanouir.

- **Initiation scientifique et découverte des enjeux environnementaux.**

La richesse et la diversité des espaces naturels permettent une multitude d'activités sur ce thème.

IX. Modalités d'organisation globale du PEdT

Chaque structure communale tend vers les objectifs du PEdT en les intégrant et les déclinant en objectifs opérationnels dans ses propres projets pédagogiques.

Outils pédagogiques co-construits :

- Les différentes passerelles entre les structures
- La future charte Ecole/Accueils Périscolaires

X. Articulation Ecole/Accueil Périscolaire

L'action de l'école et celle des Accueils Périscolaires sont complémentaires dans leurs dimensions temporelles, éducatives et pédagogiques.

Les enfants sont pris en compte dans leur globalité. Le déroulé de leur journée alternant temps d'activités, temps de repos, temps calmes et temps libres est réfléchi pour répondre correctement à leurs rythmes et à leurs besoins.

D'un point de vue éducatif, les Accueils Périscolaires, s'appuient sur le projet des écoles en cours et surtout sur les axes du socle commun. Les activités permettront aux enfants d'appréhender, d'une manière différente mais complémentaire, des connaissances et des compétences, notamment pour les axes de la culture humaniste, des compétences sociales et civiques, de l'autonomie et de la citoyenneté.

L'enfant se trouve placé au centre d'une réflexion collective rassemblant les enseignants, des élus locaux, des parents, des acteurs du tissu associatif et des professionnels de l'enfance.

Modalités d'inscription et d'information aux familles

Pour la mise en place des temps scolaires et éducatifs, l'information aux familles sera particulièrement travaillée afin de permettre à chacun de connaître l'offre d'activités, de se repérer dans les différentes propositions et de s'organiser dans de meilleures conditions.

Organisation d'une semaine pour les enfants en école primaire en période scolaire

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7H30 - 8H45	Accueil du Matin	Accueil du Matin	Accueil de Loisirs	Accueil du Matin	Accueil du Matin
8H45 - 12H15	Temps d'Enseignement	Temps d'Enseignement		Temps d'Enseignement	Temps d'Enseignement
12H15 - 14H00	Pause Méridienne	Pause Méridienne		Pause Méridienne	Pause Méridienne
14H00 - 16H30	Temps d'Enseignement	Temps d'Enseignement		Temps d'Enseignement	Temps d'Enseignement
16H30 - 18H30	Accueil de Soir	Accueil de Soir		Accueil de Soir	Accueil de Soir

XI. Organisation des structures

a. Crèche : 0- 3 ans

7h30 à 9h30 : Ouverture de la crèche. L'accueil des enfants se fait de façon progressive. Des jeux libres leur sont proposés en salle.

9h30 : Des activités plus "dirigées" sont proposées aux enfants. Ils sont libres d'y participer ou de rester jouer en salle.

10h30 : On commence à changer les couches des enfants.

11h : Passage aux toilettes pour les plus grands et lavage des mains pour les moyens et les grands.

11h15-11h30 : Installation à la table. Les moyens et les grands mangent séparément.

12h30 : Fin du repas et préparation pour la sieste. Lavage des dents pour les plus grands. Chaque groupe d'âge a une chambre séparée. Un adulte reste dans chaque chambre le temps de la sieste.

14h-14h30 : Premiers levés. Les enfants sont levés en fonction de leurs rythmes, ils sont changés et vont ensuite jouer en salle.

15h30-16h : L'heure du goûter.

16h : Les enfants jouent en salle ou participent aux activités qui leur sont proposées.

17h : Vérification des couches avant le départ et début des accueils des parents.

18h30 : Fermeture de la structure.

b. Accueil de Loisirs : 3 – 11 ans

Les temps spécifiques du mercredi : Le Plan Mercredi

Le projet de l'accueil périscolaire du mercredi est intégré dans le projet éducatif territorial.

Le projet tient donc compte de la place du mercredi comme un temps de relâche dans la semaine : la spécificité du mercredi est bien présente dans le projet qui veille aux rythmes de vie des enfants, à leurs envies et à leur fatigue.

La collectivité assure la bonne coordination du projet de l'accueil du mercredi avec le projet éducatif territorial et veille, dans la mesure du possible, à la stabilité et la permanence de l'équipe du mercredi ainsi que sur l'ensemble des temps de loisirs périscolaires.

Le travail sera centré sur :

- La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant
 - Mise en cohérence des projets d'école et du projet pédagogique de l'accueil de loisirs
 - Déclinaison des parcours éducatifs sur les temps scolaires et périscolaires
 - Collaboration équipe enseignante/équipe animation (notamment lien inter-directions), présentation du projet pédagogique périscolaire de l'année au conseil d'école, présentation du projet d'école à l'équipe d'animation. Mutualisation des locaux, du matériel pédagogique grâce à une charte d'utilisation et d'occupation
 - Intégration de l'équipe d'animation aux différentes instances de pilotage du projet éducatif territorial.
- L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)
 - Inclusion des enfants en situation de handicap (assurer la continuité de l'encadrement des enfants en situation de handicap par les AESH, apporter les aménagements nécessaires, concevoir des activités accessibles)
 - Développement de la mixité sociale
 - Gratuité ou tarification progressive
 - Mise en place d'une politique d'information aux familles, notamment sur le site internet de la ville (fonctionnement de l'accueil, tarification, règlement intérieur, programme d'activités et des sorties)

-La mise en valeur de la richesse des territoires

- Découverte du territoire, des institutions, de l'environnement naturel, du patrimoine historique et culturel, notamment par l'organisation des sorties.
- Construction de partenariats avec les établissements culturels (bibliothèque, médiathèque...), les associations d'éducation populaire, sportives et culturelles, les sites naturels...
- Implication des habitants dans les projets pédagogiques (intervention ponctuelle des parents, des bénévoles, des agents territoriaux, etc..)
- Rôle pivot de l'accueil dans l'organisation des loisirs des enfants : il établit des liens avec d'autres structures socioculturelles et sportives

- Le développement d'activités éducatives de qualité

- Les activités sont conçues dans une logique de loisirs et de découverte et relèvent de thématiques diversifiées (culturelles, artistiques, manuelles, environnementales, numériques, citoyennes et sportives). Elles reposent sur une approche ludique, récréative et créative et sont ponctuées de sorties.
- Les activités sont au service du projet et s'inscrivent dans la durée, en harmonie avec les autres temps de la journée de l'enfant (accueil, repas, vie collective, temps libre, transitions...). Elles sont élaborées en relation avec le socle commun de la culture, des compétences et des connaissances.
- La participation aux activités est fondée sur le principe de libre choix de l'enfant, selon ses aspirations, ses attentes et ses besoins, exprimés par sa famille.
- Les activités sont le plus souvent organisées en cycle, dans une logique de parcours, de manière à respecter une certaine progressivité pédagogique et aboutissent régulièrement à une réalisation finale selon la nature de l'activité (spectacle, objet, jeu, livre, tournoi, œuvre artistique...)

Vacances scolaires et mercredis

Journée type :

7H30 – 9H30 : Accueil du matin

9H00 – 12H00 : Temps d'activité

12H00 – 13H00 : Temps de repas

13H30 – 16H00 : Sieste pour les plus petits avec réveil échelonné

13h30 – 14H30 : Temps calme

14H30 – 16H15 : Temps d'activité

16H15 – 16H45 : Goûter

16H45 – 18H30 : Accueil du soir

c. Espace jeunes : 11 – 17 ans

La création d'un service Jeunesse est prévue pour Septembre 2018 avec, dans un premier temps, l'organisation de stages et séjours pour les jeunes de 11 à 17 ans, en lien avec un temps de réflexion du Comité de Pilotage pour déterminer les besoins du territoire.

L'objectif pour 2019 est une ouverture de cet espace à l'année sur des temps plus réguliers.

XII. Modalités d'information et de participation au PEdT

Les familles sont représentées dans le Comité de pilotage du PEdT par les délégués de parents d'élèves et par le biais des Associations de Parents d'élèves.

Ces deux associations sont très actives lors de la mise en œuvre des projets inhérents à l'école et des projets partagés avec les structures municipales.

XIII. Evaluation du dispositif

Composante incontournable de toute procédure territoriale, l'évaluation permet de définir en amont les modalités de validation, de vérifier l'adéquation aux objectifs et de mesurer la pertinence d'un projet au regard des finalités de l'organisation choisie. Elle vérifie l'efficacité de l'action et permet de modifier les actions menées en cours d'expérimentation puis de décider de leur pérennisation ou de leur restructuration. La ville a mené une première évaluation en 2017 avec deux objectifs choisis et donc évalués :

- Objectif 1 : Faciliter la vie quotidienne des familles et garantir une égalité dans la qualité d'accueil et d'accès aux services et aux activités.

- Objectif 2 : Favoriser l'épanouissement des enfants et la prise d'autonomie par des activités éducatives.

(Voir Annexes)

Indicateurs quantitatifs (nombre d'inscrits, de participants) :

- Pourcentage d'inscriptions sur les différentes structures.

Indicateurs qualitatifs

- Enquête de satisfaction.
- Participation des différents partenaires aux réunions du comité de pilotage.

Critères d'évaluation

- Degré d'atteinte des objectifs éducatifs.
- Observation du comportement social du public concerné.

Indicateurs de progrès

- Place des parents sur les temps éducatifs.
- Place des enfants et des jeunes dans le PEdT et ses actions.
- Périmètre du PEdT.
- Participation des différents acteurs éducatifs.
- Réflexion partagée sur les contenus éducatifs

En fonction des bilans des différents protagonistes, des modifications sont apportées en accord avec le comité de pilotage en prenant en compte les contraintes de notre territoire (espace, personnel, sécurité, etc.)

Annexes

- I. Evaluation du PEdT

- II. Tableau des structures sportives, culturelles et artistiques

I. Evaluation du PEdT

Deux objectifs ont été choisis pour être évalués.

OBJECTIF 1 – Faciliter la vie quotidienne des familles et garantir une égalité dans la qualité d'accueil et accès aux services et aux activités

Propositions de réponses pour atteindre les objectifs

Création d'un accueil de loisirs
(ALSH/séjours)

Travail sur le lien entre différentes structures (ex : périscolaire/ALSH
ALSH/crèche, écoles/
Crèche /ALSH)

Optimisation des accueils
périscolaires accueil matin/soir,
pause méridienne, TAP)

Organe de réflexion avec
création du comité de
pilotage partenarial

Formation aux agents
Formation partagée (Enseignant /
Animateur)

Proposition de projets communs
(Horizon Sport 2017, carnaval
2018.

Les objectifs par le biais de ces actions ont-ils été atteints ?

Création et qualité des structures et des propositions

Formation des agents : bilan très positif
En demande de nouvelles formations

Contraintes budgétaires (remise en question de l'aide de l'état)

Manque d'indicateurs pour évaluer les questions de fatigue et bien-être des enfants (ressenti ne vaut pas évaluation)

Aide aux devoirs (Existe la possibilité pour l'enfant de faire ses devoirs mais pas de réelle aide instaurée + inégalité sur les 2 sites)

Manque d'un temps commun de travail entre les différents acteurs

Pas de cadre et de règles de vie communes (ex : charte)

Impact sur les associations (Planning/ fréquentation/évolution)

Manque de communication inter-écoles

Manque d'actions pour la Jeunesse (12 -17 ans)

Quelles améliorations à apporter pour atteindre les objectifs ?

Formation à poursuivre / Plan de formation à mettre en place

Crèche et Ecoles = Existant, passerelle à renforcer.
Crèche – ALSH = Projets communs à améliorer.
Ecole – ALSH = A développer

Communication Mairie / Familles (courrier)

Engager des actions pour la jeunesse

a- Aide aux devoirs :

Il a été souligné que dans l'organisation actuelle sur le site de Soorts, il est difficile de mobiliser une personne pour cette tâche. Les enseignants soulignent qu'il serait souhaitable que ce soit des personnes formées (ex : enseignant à la retraite) qui aident aux devoirs. Deux réponses à approfondir :

- Possibilité par la CAF de proposer un dispositif d'aide aux devoirs fait par les animateurs : CLAS (contrat local d'accompagnement à la scolarité).
- Dans les programmes pour l'année prochaine, l'aide aux devoirs est susceptible d'être intégrée dans le temps scolaire.

Les représentants des parents d'élèves proposent de questionner les familles sur un besoin éventuel.

b- Cadre et règles de vie communes

Les parents d'élèves approuvent l'idée de règles communes. Il reste à déterminer si le travail portera sur des valeurs communes ou plus concrètement des règles de vie communes.

La tâche paraît compliquée pour les différents acteurs par manque de temps de concertation et en raison de la multitude des points à traiter.

OBJECTIF 2 - Favoriser l'épanouissement des enfants et la prise d'autonomie par des activités éducatives

Propositions de réponses pour atteindre les objectifs

L'enfant : acteur central et principal des choix/décisions

Multiplicité des choix sur les TAP

Responsabilisation sur tous les temps

Citoyenneté (projet handicap/ lien intergénérationnel (ex : projet potager / projet jeux de société en partenariat avec EHPAD / passerelles)

Les freins pour atteindre ces objectifs ?

Contraintes budgétaires

Manque d'un temps commun de travail entre les différents acteurs

Manque de communication sur le contenu des activités périscolaires

Sous fréquentation de la tranche 10-11 ans et absence de propositions pour les 12-17

Sensation de fatigue (Maternelle) / rythme de vie / vie sociale / activités

Manque d'implication des jeunes dans la vie de la commune (constat plus que frein)

Accumulation des différents temps

Quelles améliorations à apporter pour atteindre les objectifs ?

Partage de temps/Projets communs
entre l'ALSH et la Crèche

Implication des enfants/jeunes dans
la création de séjours

Travail sur une maquette commune
d'informations sur le contenu des
temps périscolaires

Alternance entre séjours et stages
(8-12 ans)

INDICATEURS DE PROGRES

PLACE DES
PARENTS SUR LES
TEMPS EDUCATIFS

PLACE DES
ENFANTS ET DES
JEUNES DANS LE
PEDT ET SES
ACTIONS

PERIMETRE DU PEDT
(initialement 3-11 ans)

PARTICIPATION DES
DIFFERENTS ACTEURS
EDUCATIFS (identification des
besoins, écritures, évaluation
et évolution...)

REFLEXIONS PARTAGEES
SUR LES CONTENUS
EDUCATIFS

II. Tableau des structures sportives, culturelles et artistiques



A l'eau plongée	Teddy Bretelle
A.C.P.G - C.A.T.M (combattants)	Moresmau Guy
A.M.H (Asso des Marsouins d'Hossegor)	Charrier Philippe
A.P.C.C.S.A.E (Régates)	Kraenker Claude
A.P.E (Parents d'élèves d'Hossegor)	Coudert Diane
A.S.H Cyclisme	Sébastien Dulucq
A.S.H Pelote Basque	Trécu David/Philippe Etcheverry
A.S.H sambo-boxe fr-lutte-gym-pilates-bébé évé	Laborie José
Amicale des Pêcheurs à la Ligne	Moresmau Guy
A.S.H tennis de table	Petit Pascal
ANANDA	Pauthe-Gimbert Françoise
ARVA (initiation bijouterie d'art)	Puybaraud Danielle
Asso commerçants de la plage	Roland Calaudi
Asso commerçants ZA Pedebert	Sarthou Pierre
Asso des Amis du Lac d'Hossegor	Eric Gildard
Bridge Club	Ouradou Renée
Capbreton - Hossegor - Rugby	Joel Vergez
Cercle philatélique	Jacques Geay
Chasse	Massé Jean-Claude
Chorale Cantegrit	Didier Guilloux
Club de Loisirs et d'Entraide	Cini Martine
Club de Triathlon d'Hossegor	Steve Dupuy
Combi Cruiser Club	Toscano Laurent
Comité des fêtes du Quartier de la Gare	Bourrassé Jacques
Comité des Oeuvres Sociales	Sautédé Nelly/Roméro Emm
Comme en poésie	J. Lesieur
Différence Hossegor (commerçants)	Wable Claude
Ecole de rugby	Jacques Darrieux
Equilibre Gym	Datcharry Anne-Cécile
(Espace élève) Art k'danse	Dominique Réby-Eluère
Estim Friends association	Renoult Ludovic
FFS	Arassus Jean-Luc
Golf Club	Ramonet Michel
Hossegor couleurs et formes	Hong Van Thai Brèthes
Hossegor échecs	Refauvelet Alain
Hossegor Pétanque	Bonnaud Michel
Hossegor sauvetage côtier	Dehez Bernard
Hossegor surf club	Trehet Agnès
Lions club	Subile Maurice
Loueurs en meublés	Bone Christian
Lous Paloumayres	Magrin Caroline
Mélomanes côte sud	Datcharry Daniel
Moto club des plages	Dassé Gilbert
Musique de Poche	Hennequin Claude
Office Municipal des Sports	Benetrix Jean-Pierre
Récré Actions (Parents d'élèves)	Guillamoundeguy Christelle
Rotary club	Kölher Frédéric
SPSH (Sté des propriétaires)	Dominique Menaut
Skate Klud Hossegor	Yohan Soiteur
Surf Casting Club de la Maremne	Andrades François
Tennis club d'Hossegor	Nathalie Broustra
Les ateliers d'Armando (Studio 40)	Armand Varailhon
Theâtre en Hossegor	Mme Anne-Marie Villeger
Yacht Club Landais	Mme Matray
Yoga - école "L'univers"	Ges Bernadette
Yoga Hossegor	Rousseau Béatrice
XL Outrigger Canoë Club	Cazenave Laurent